



**AXWAY**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LES ÉCHOS AOUT 2019

## CE AXWAY : LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

### ELECTION CSE / ACTIVITÉS DU CE : RELATION DE CAUSE A EFFET ?



**ALLO  
NON MAIS  
ALLO  
QUOI !?!**

Comme un pur hasard, nous n'avons jamais reçu autant de propositions d'activités de la part des élus majoritaires du CE qu'en cette période d'élections professionnelles !

Depuis 2016, date des dernières élections, on ne peut pas dire que nous avons été sollicités par la communication de la commission des activités sociales et culturelles. Mais force est de constater que sur ce dernier mois, nous avons reçu de nombreuses propositions d'activités comme si le CE avait gagné au loto ou que les élus siégeant à cette commission étaient sortis d'une longue période de léthargie !

Bien sûr, cela n'a aucun rapport avec les élections du CSE qui auront lieu à la rentrée ... Mais si tel est le cas, nous aurions dû négocier un renouvellement annuel des mandats !

Et dire que ce sont ces mêmes élus qui nous rabâchent en réunion ou dans leurs communications, qu'ils sont apolitiques tout en reproduisant le triste modèle des politiciens en campagne ...

## NÉGO CSE

### Le Protocole d'Accord Préélectoral

Le PAP a pour but d'établir le cadre de l'organisation des élections du futur CSE. Plusieurs sujets y sont abordés comme la modalité de vote, le nombre d'élus, la durée des mandats, etc ... et les moyens attribués aux Organisations Syndicales pour la campagne électorale, etc ...

A la dernière réunion de négociation, la Direction a soumis aux OS plusieurs propositions sur des moyens de communication autres que la prose électorale. Mais le syndicat TDU les a non seulement toutes refusées mais il a aussi menacé de ne pas signer cet accord ! Alors qu'a donc fait la Direction ? Et bien elle a cédé au Diktat des TDU et dans le premier PAP soumis à signature, rien sur ces moyens ! **Considérant cette situation comme inacceptable car en total désaccord avec les valeurs démocratiques que nous défendons, la CFDT n'a pas souhaité signer ce PAP.** Afin d'éviter une note de procédure, la Direction a finalement proposé que les communications syndicales de septembre soient publiées avant le premier tour et affichées sur l'espace « Jive » dédié aux élections du CSE. **La section CFDT a accepté cette proposition et signé le nouveau PAP.**



## LES NEWS

### EFFECTIF FRANCE : ENCORE EN BAISSSE

A fin juin 2019, Axway comptabilisait un effectif total de 484 salariés en France (138 femmes et 346 hommes).

La perspective d'infléchir cette tendance qui perdure s'amenuise de mois en mois !

### UNE NOUVELLE MÉTHODE DE LA RH AXWAY POUR LIMITER LES DEPARTS ...



## ACTU ÉCONOMIQUE

### BILAN SEMESTRIEL : AXWAY EN PERTE DE 6 M€ Comptes dégradés au 1er semestre

L'objectif de Chiffre d'affaires semble atteignable sur l'année si le taux de change \$ vs € reste favorable durant cette période.

Par contre la profitabilité a fondu de 10 M€ au point de devenir négative. Mais il faut être juste, cela résulte à un réel effort d'investissements pour préparer l'avenir. Par rapport à 2018, 5 M€ supplémentaires ont été attribués à la R&D et la même somme au commerce.

Par ailleurs et en toute logique, les actionnaires devraient participer à la cure d'amaigrissement générale de la rentabilité en se privant de distribution de dividendes cette année ... **Wait and see, comme disent nos partenaires américains !**

Ecrivez-nous à cette adresse : [cfdt.axway@gmail.com](mailto:cfdt.axway@gmail.com)

Informations de la CFDT : <http://www.cfdt.fr> et <http://www.betor-pub.org/>



## ACTUALITÉ SOCIALE

### RÉFORME DES RETRAITES : DÉCRYPTAGE DU RAPPORT

**Le 18 juillet, Jean Paul Delevoye a remis ses préconisations sur le futur régime de retraites. Après 18 mois de concertation, les grandes lignes du rapport portant la création d'un régime universel de retraites sont désormais connues.**

Elles doivent servir de base à l'élaboration de la loi programmée pour 2020. Une "réforme globale" revendiquée de longue date par la CFTD, et qui contient selon Laurent Berger « un certain nombre d'avancées en faveur d'un système plus redistributif et plus lisible. Ce rapport est avant tout la preuve qu'il est possible de construire une réforme d'ampleur tout en confortant la répartition et la solidarité ».

#### Un nouveau système

Le dispositif, qui doit entrer en vigueur en 2025 pour les personnes nées à partir du 1er janvier 1963, sera un système universel. Les mêmes règles s'appliqueront donc à tous les actifs (salariés du privé, fonctionnaires, indépendants...) avec un montant de pension calculé sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour les salariés ou les 6 derniers mois pour les agents. Autre spécificité, les droits acquis seront indexés sur les salaires et non plus sur l'inflation, comme c'est le cas aujourd'hui. « C'était une demande de la CFTD, qui permet de rendre le système plus fiable pour les cotisants », résume Frédéric Sève, secrétaire national en charge du dossier. Une fois à la retraite, les pensions resteront elles, indexées sur l'inflation, quand la CFTD souhaitait que l'indexation des pensions prenne elle aussi les salaires pour référence. « Par ailleurs, il va falloir rapidement préciser le processus de transition entre les deux systèmes, et de garantie des droits acquis. Les actifs ne doivent pas faire les frais de la réforme ». L'hypothèse d'une période de 15 ans a été avancée, et fera l'objet des discussions avec l'exécutif.

#### Un âge d'équilibre

C'est le principal point de crispation des organisations syndicales. Si l'âge de départ légal reste fixé à 62 ans, le rapport préconise un « âge d'équilibre » pour partir à la retraite fixé à 64 ans dès 2025. En somme, un nouvel âge de départ « à taux plein » uniforme, assorti d'une décote pour ceux qui décideraient de partir avant, et d'une surcote pour ceux qui prolongeraient. « Créer un âge pivot unique est injuste et injustifié.



Si l'on rentre dans un système universel qui donne plus de lisibilité à chacun, l'âge de départ doit être adapté à la réalité de carrière de chacun et évoluer en fonction des situations individuelles » a réagi Laurent Berger. A noter toutefois qu'à la demande de la CFTD, le dispositif de carrières longues qui permet de partir plus tôt sera maintenu, sans application de décote-surcote pour les actifs concernés. Dans la nouvelle phase de concertation qui s'ouvre, elle continuera à pousser 2 revendications phares, à savoir « une prise en compte de la pénibilité des métiers avec une application d'un dispositif commun et amélioré pour les agents comme pour les salariés. La simple extension du compte professionnel de prévention (C2P) ne saurait suffire, il doit être repensé pour ne pas conduire à des injustices sociales ». Plus globalement, l'aménagement des fins de carrière via le développement de la retraite progressive doit être posé. « C'est une revendication partagée par une très large majorité de salariés, dont les 120 000 répondants de l'enquête Parlons travail. Car on ne travaille pas de la même manière à 60 ans qu'à 30 ans ».

#### Éléments de solidarité

Les périodes de chômage indemnisé, maternité, invalidité et maladie donneront droit à des points de solidarité financés par l'impôt. Le rapport propose également de majorer les pensions de 5% par enfant dès le 1er enfant, contre 10% actuellement à partir de 3 enfants. Cette majoration, qui pourra être partagée entre les deux parents, sera à défaut attribuée à la mère, « les femmes devant être les principales bénéficiaires des mesures de solidarité liées aux droits familiaux », précise le Haut-commissaire. Une demande CFTD partiellement entendue, mais dont le caractère retenu (majoration proportionnelle aux revenus plutôt que forfaitaire) ne permet pas d'aller dans le sens de plus de justice sociale. Qu'en est-il des basses pensions ? Le rapport propose de garantir un minimum de retraite égal à 85% du smic net pour une carrière complète, contre 81% actuellement (et 75% pour les agriculteurs). Insuffisant pour la CFTD, qui réclame un « effort soutenu pour répondre aux inégalités et aux discriminations qui persistent sur le marché du travail ». Elle continuera à exiger que le minimum d'une pension complète soit équivalent à 100% du smic.

#### L'exécutif face à ses responsabilités

Alors que d'autres organisations syndicales appellent déjà à des mobilisations à la rentrée, la CFTD a fait le choix de la concertation. « Il en est du devenir de notre système de retraite et à plus long terme de notre système de solidarité, et de notre capacité à faire évoluer notre système de protection sociale pour qu'il soit plus juste et plus solidaire ». Dès la semaine prochaine, des rencontres bilatérales commenceront avec l'exécutif, avant une multilatérale fin août avec le Premier ministre.

## INFORMATION SYNDICALE CFTD AXWAY

Rédaction et impression :  
Tour W, 102 Terrasse Boieldieu - 92085 Paris La Défense CEDEX

#### Adressez questions et suggestions à vos élus CFTD

Chantal PIERREVIL	RS au CHSCT	1.2417
Angélique ROUZE	DP	1.2634
Patrick ALLOMBERT	DS et RS au CE et CCE	1.2162
Pierre BANCELIN	Suppléant au CE	12290
Michel HOLLANDE	DP et CHSCT	1.2288
Mamadou KONE	DP	1.2010